

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 24 FEVRIER 2011**

**Etaient présents :** MERE Philippe  
FAURE Jean-Paul  
BATTAIL Sylvie (suppléante)  
BARRÉ Jean-Claude  
BRUN Michel  
CASSAGNE Thierry  
LEON Jean-Louis  
PELLISSIER Francis (suppléant)  
RAVANAT Jean-Luc  
REYNIER-POETE Patrick

**Etaient excusées :** BARNEL Annick  
TARRO-TOMA Georgette

**Ordre du jour :** Vote des comptes administratifs 2010  
Suppression des postes d'Atsem principal de 2<sup>ème</sup>  
classe et d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et  
création d'un poste d'Atsem de 1<sup>ère</sup> classe  
Contrat groupe d'assurance du personnel  
Comptes-rendus des commissions "matériels" et  
"eau"  
Informations et questions diverses  
Election du Président du Sivom

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25/11/2010**

**Sylvie Battail** questionne sur une intervention de Jean-Louis Léon sur le ménage des locaux communaux de Notre Dame de Vaultx, qui ne lui paraît pas très claire.

**Philippe Mère** explique que les élus, réunis en bureau, ont établi un cadre sur les heures de ménage dans les différents locaux et ont affecté les heures aux communes et au Sivom.

Suite à ces remarques, l'intervention de Jean-Louis Léon est modifiée.

**Jean-Claude Barré** demande au président si le courrier de mécontentement sur la classification de la RD 113 pour le déneigement a été envoyé au conseil général.

**Philippe Mère** répond par la négative. Il en a débattu oralement avec Christophe Miard, directeur du territoire de la Matheysine.

**Jean-Louis Léon** redit l'incohérence de cette classification. Le conseil général en est conscient car M. Miard l'a dit. Cependant, il faut une trace écrite.

Après modifications, le compte-rendu du 25 novembre 2010 est approuvé par les membres du comité syndical.

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

**Philippe Mère** présente le compte-administratif 2010 du budget général :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	- 18 003.24
Résultat de l'exercice 2010 :	13 033.21
Résultat à la clôture de l'exercice 2010 :	- <b>4 970.03</b>

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	27 192.73
Part affectée à l'investissement en 2010 :	27 192.73
Net disponible au titre de l'exercice reporté :	0.00
Résultat de l'exercice 2010 :	6 874.13
Résultat définitif de clôture 2010 :	<b>6 874.13</b>

**Jean-Louis Léon** fait quelques observations :

- Concernant les cartouches d'encre pour les imprimantes, leurs coûts sont élevés. La possibilité de mettre en réseau les impressions sur les photocopieurs permettrait de gagner en coût.
- Les communes ont reçu du conseil général un accord de subvention pour les sorties scolaires. Jusqu'à maintenant, c'est le Sivom qui la touchait pour les sorties piscines puisque c'est lui qui fait les dépenses. Ces subventions devront être réimputées au Sivom par le biais de la participation. Cependant, il faudra voir comment les communes vont pouvoir justifier les dépenses auprès du conseil général.
- Lorsque la commune de Saint Jean emploie des jeunes, comment est imputée la dépense ?

**Philippe Mère** estime le sujet des copies mieux maîtrisé par le système actuel d'imprimantes que par une mise en réseau sur les photocopieurs. Concernant l'emploi des jeunes par la commune de Saint Jean, les dépenses sont imputées en totalité à cette commune.

Il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en totalité à la section d'investissement du budget primitif 2011.

**Après délibération, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2010 du budget général. Il décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en totalité à la section d'investissement du budget primitif 2011.**

**Philippe Mère** présente le compte administratif 2010 du budget de l'eau :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	755.62
Résultat de l'exercice :	19 331.46
Résultat à la clôture de l'exercice :	<b>20 087.08</b>

Section d'exploitation :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	2 153.70
Part affectée à l'investissement en 2010 :	0.00
Net disponible au titre de l'exercice reporté :	2 153.70
Résultat de l'exercice :	- 1 201.47
Résultat définitif de clôture :	<b>952.23</b>

Il explique la redevance de prélèvement versée à l'Agence de l'eau. Elle est fonction des relevés de compteurs aux réservoirs. Si les bassins ne possèdent pas de compteurs, la redevance est calculée sur la totalité des relevés aux réservoirs.

En section d'investissement, il reste à réaliser 19 000 € en dépenses d'investissement et donc la pompe à changer à la station pourra être réglée.

En recettes d'investissement, il était prévu 6 600 € qui seront budgétisés à nouveau en 2011 correspondant à la subvention de l'agence de l'eau pour la mission sur la composition du dossier de l'enquête publique de Fontaine Pelouze.

**Jean-Louis Léon** doit prendre contact avec l'Agence de l'eau pour essayer de trouver une solution pour la redevance.

**Philippe Mère** propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation en totalité à la section d'exploitation du budget primitif 2011.

**Après délibération, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2010 du budget de l'eau. Il décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation en totalité à la section d'exploitation du budget primitif 2011.**

**SUPPRESSION DES POSTES D'ATSEM PRINCIPAL DE  
2<sup>ème</sup> CLASSE ET D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE ET  
CREATION D'UN POSTE D'ATSEM DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**Philippe Mère** informe de la réussite de Laurence Karst au concours d'Atsem de 1<sup>ère</sup> classe.

Pour pouvoir la nommer à l'école maternelle, il est nécessaire de créer ce poste d'Atsem de 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer deux postes : le poste d'Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe, occupé par Simone Guignier, qui n'a jamais été supprimé lors de son départ en retraite et le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe occupé par Laurence Karst actuellement.

Pour respecter les procédures administratives, il propose de créer le poste au 1<sup>er</sup> mai 2011.

**Après délibération, le comité syndical décide, à l'unanimité, de supprimer les postes d'Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'Atsem de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2011.**

## CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL

**Philippe Mère** avise de l'arrivée à terme au 31 décembre 2011 du contrat groupe souscrit par le centre de gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard de certains personnels (pour le Sivom, agents affiliés à la CNRACL - temps de travail à partir de 28 h -) en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident.

Il est donc nécessaire de le remettre en concurrence.

Le centre de gestion propose de le charger de négocier un contrat groupe à adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer.

Les conventions auront les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012
- régime du contrat : capitalisation

**Après délibération, le comité syndical accepte, à l'unanimité, de charger le centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat groupe.**

## COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES COMMISSIONS "MATERIELS" ET "EAU"

### Commission "matériels"

**Francis Pellissier** fait part des points abordés en commission "matériels". Il serait nécessaire d'acheter une tronçonneuse car il n'y en a qu'une pour les deux communes. Les chaînes du tracteur Fastrac sont à changer, mais ne pas les acheter si le tracteur lui-même est remplacé. Il faut compter entre 80 et 150 000 € pour un nouveau tracteur ; la prospection continue.

**Jean-Paul Faure** signale la nécessité de changer les pneus du camion Renault. Concernant le changement du tracteur, la commission est plutôt favorable à l'achat d'un tracteur agricole.

**Jean-Louis Léon** est d'accord pour acheter un véhicule neuf mais le matériel doit être suffisamment polyvalent et avec un encombrement moindre.

**Philippe Mère** et **Jean-Luc Ravanat** considèrent indispensable de voir d'abord si le matériel agricole est capable de déneiger les Arnauds. Au niveau encombrement, même à Saint Jean, il n'est pas possible de prendre plus gros. Le souci est l'adhérence sur les roues avant et Jean-Luc Ravanat est sceptique sur l'efficacité du déneigement si les roues avant sont plus petites.

**Philippe Mère** fait remarquer les réparations importantes sur le Fastrac en 2010 et le risque d'en avoir davantage en 2011. Il faut prospecter d'ici juillet et décider de l'achat d'un nouveau tracteur en fin d'année 2011 ou début 2012.

Il tient à féliciter les membres de la commission pour leur travail sur la localisation du matériel et du cahier mis en place.

## **Commission "eau"**

**Jean-Luc Ravanat** insiste sur l'urgence de changer la pompe en panne de la station de pompage de Fontaine Pelouze pour vérifier si l'alternance se fait correctement.

**Michel Brun** signale le besoin de mettre une pompe neuve, sortir celle en panne et voir si elle est réparable. Et de plus, peut-être faire réviser celle qui fonctionne.

**Jean-Louis Léon** demande l'établissement de devis supplémentaires pour la pompe.

**Jean-Luc Ravanat** réplique sur la question de savoir si le Sivom fait intervenir la société Pavelec pour changer la pompe.

**Jean-Louis Léon** est d'accord pour l'intervention de la société Pavelec. Donc, pour **Jean-Claude Barré**, il faut lui demander un devis et fixer une échéance.

**Jean-Louis Léon** souligne que pour faire l'étanchéité, il va falloir couper l'eau et aussi bien le clapet se remettra en route.

**Jean-Luc Ravanat** propose de profiter de la coupure d'eau pour nettoyer les bassins au répartiteur. Les moustiquaires sont à changer. La rigole à Bois Rond devra être nettoyée au printemps. Il va essayer de suivre le débit de la source. Actuellement, la source est basse ; 850 m<sup>3</sup>/jour.

**Jean-Paul Faure** estime nécessaire de régler le problème de l'accès à l'eau donné aux alpages.

**Patrick Reynier-Poète** précise que les alpages ont gardé une clé du local de Bois Rond et qu'il faut revenir à ce qui était prévu, soit 2 litres d'eau par minute.

A Saint Théoffrey, devant la chapelle, un trou s'est formé et il faudrait aller vérifier que ce n'est pas la conduite du Sivom.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Mise en disponibilité**

**Philippe Mère** fait part de la demande de mise en disponibilité de trois ans renouvelables de Françoise Thomas à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Il faudra prendre la décision de supprimer ou pas son poste.

Au bout de trois ans, si elle revient et ne peut pas récupérer son poste car il a été supprimé, le Sivom est tenu de lui payer le chômage.

Si son poste est conservé, le jour où elle revient, elle reprend son poste.

Le bureau du Sivom s'est réuni et les tâches des employés ont été réparties ; certaines sont imputées aux mairies et d'autres au Sivom.

**Jean-Louis Léon** informe que la commune de Notre Dame de Vaulx doit répartir les heures de ménage en fonction des employés.

.../...

## **Sorties piscine des maternelles**

**Patrick Reynier-Poète** fait état du problème rencontré par les enseignantes de l'école maternelle pour les sorties à la piscine. Les moyennes et les grandes sections ne vont pas pouvoir aller à la piscine dans un même car. Il a déjà averti la directrice que le Sivom ne doublera pas la dépense du transport. Ce point sera abordé en conseil d'école.

## **ELECTION DU PRESIDENT DU SIVOM**

**Philippe Mère** rappelle la présidence tournante tous les trois ans du Sivom. Elle revient donc à un élu de Notre Dame de Vaultx. Aussi, il propose de passer à l'élection du Président, du vice-président et du bureau.

La mairie de Notre Dame de Vaultx propose Jean-Paul Faure comme candidat.

Les élus décident de voter à mainlevée.

**Candidat à la présidence** : Jean-Paul Faure

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

**M. Jean-Paul Faure, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été nommé Président du Sivom et a été immédiatement installé.**

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection du Vice-président.

**Candidat à la vice-présidence** : Philippe Mère

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

**M. Philippe Mère, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été nommé Vice-président du Sivom et a été immédiatement installé.**

Le secrétaire élu est M. Patrick Reynier-Poète et le secrétaire adjoint est M. Jean-Louis Léon.

Pour les commissions, M. Jean-Paul Faure devient membre de droit dans toutes les commissions.

**Jean-Louis Léon** tient à remercier Philippe Mère pour le travail effectué pendant les trois ans, même si ça n'a pas toujours été facile. Cependant, depuis quelques temps, cela va mieux. Les réunions de bureau doivent se poursuivre et les commissions doivent continuer à fonctionner.

